



Une commandite est une dépense effectuée par la MRC en échange d'une forme de publicité, d'une visibilité ou d'un accès au potentiel commercial exploitable de l'activité, de l'événement ou du projet commandité.

Pour vous guider en matière de visibilité requise au regard de la commandite offerte par la MRC de Caniapiscau, la trousse suivante a été produite.

Vous pouvez vous en inspirer. Elle agit à titre indicatif seulement.

Outil de communication	Élément(s) assurant la visibilité de la MRC
Publicité imprimée ou numérique -Affiches, dépliants -Publication Facebook -Publication dans le journal	Logo de la MRC Mention « Le projet ou l'activité _____ est réalisé(e) grâce au soutien financier de la MRC de Caniapiscau. »
Entrevue à la radio	Mention « Le projet ou l'activité _____ est réalisé(e) grâce au soutien financier de la MRC de Caniapiscau. »
Section du site Web	Logo
Kiosque ou autre matériel événementiel	Logo
Discours, conférence	Mention « Le projet ou l'activité _____ est réalisé(e) grâce au soutien financier de la MRC de Caniapiscau. »
Vous pouvez identifier (« taguer ») la MRC de Caniapiscau dans votre publication Facebook.	
Nous pouvons vous remettre un ensemble d'objets promotionnels à la signature visuelle de la MRC à utiliser lors de votre activité ou événement.	

La MRC de Caniapiscau doit être informée au préalable des communications liées au projet, à l'activité ou à l'événement et avoir la possibilité d'y participer.

Les activités de communication doivent indiquer clairement qu'une contribution financière de la MRC de Caniapiscau a été versée dans le cadre du Programme de dons et commandites et elles doivent contenir le logo de la MRC. Elles doivent faire connaître au minimum le titre du projet, de l'activité ou de l'événement, sa nature et la contribution financière de la MRC.

La MRC fournira la ou les versions requises du logo de la MRC de Caniapiscau.